## Dernière heure

..... 29½c à 31c la 'ivre ..... 28½c à 30c la livre ..... 27 }\_c à 29c la livre

..... 15%cà 16%c'a livre

. \$14.00 à \$15.00 la tonne . \$11.00 à \$12.00 la tonne

\$1.65 à \$1.80 le gallon \$1.55 à \$1.65 le gallon \$1.40 à \$1.50 le gallon \$1.25 à \$1.35 le gallon

..... 16e à 163/c la livre ..... 143/c à 15-2c la livre ..... 14e à 143/c la livre ..... 13c à 133/c la livre

## ET DU FROMAGE

rix du beurre et du fromage des-emande quelles peuvent être les

derniers, des renseignements inté-notre confrère, la production du ctats-Unis, est plus forte que l'an imation et la demande du marché de la grève des mineurs anglais, d) s'accumulent un peu partout,

inévitablement, et l'on ne peut des marchés étrangers.

UE A VENDRE comprenant deux bâtisque a 35 pieds de longueur par 28 pieds chambré à fromage avec glacière de 30 gueur par 28 pieds chambré à fromage avec glacière de 300 gueur par 28 pieds de large. Pasteurisagall, séparateur d'une capacité de 6,000 l'heure, bonne baratte de 650 lbs. bas-9,000 lbs; 12 meules à fromage neuve, presse à fromage, fourniture pour toute 50 cardés de bois franc de 2 pieds. De aison à cent pieds de la fabrique, 30 pds erte en tôle, fiuje endedans et en dehors e bonne étable à 40 pieds de la fabrique, 6 dans le mois de juin 8,461 lba de beurre de fromage. La fabrique est finie à l'esmétrieur, bien outillée pour fabriquer les re et fromage; bonne bouilloire e computérieur, bien outillée pour fabriquer les re et fromage; bonne bouilloire et la fabrique du deux bassins pour le petit lait à de pesit lait à écremer. Deux balances, breuve du beurre et une poux la crème our \$3,000. S'adresser à Henri A. Ges-Thuribe, Cié Portneut, P. Q. 32-34 521 P

B OCCASION.—Terre tertile, 150 acres.
2 yaches, 200 cordes de bois (Pulpe) faiu courante, maison, bâtiments solides.
23,100. Agisses promptement. Ecrives.
1phonses Belvin, La Fairie, Cté Compton,
29-30 F06

A VENDRE.—150 arpents de bonne logée, à 20 arpents du village, aquedus bon reulant, comprenant tout ce que trouver ches un cultivateur moderne, à Dame Vve U. Legris, St-Lèon, comté ongé. 30-31 P. 56

A VENDRE ou à louer, à 15 milles de S'adresser à Antoine Mathieu, Lache-Assemption, P. Q. B-29

A VENDRE à Notre-Dame-du-Bon-noitions faciles. S'adresser à M. L. S. aire, St-Cyrille de Wendover, Ctd I, Qué. B-29

A VENDRE à Charlesbourg rang St-is milles de la ville de Québec. Belle et re avec tout le roulant. S'adresser à ve Achille Lessard, Charlesbourg, P. Q., 15 S-15.

A VENDRE.—Bonne terre de 90 acres avec en plus un lot de 100 acres en bois ge. Sucrerie, raulant, bonnes bâtisses bas prir pour prompt acheteur. Emile 3t-Côme, Cié Beauce.

A VENDRE OU A LOUER à bonnes

A VENDRE.—Bien bâtie, 96 arpents a culture bon terrain balance en bois, n. Prix \$4,000 dont \$1,000 comptant conditions faciles. S'adresser à J.-M' St-Bermard, Cté St-Hyacinthe, P.O.

(Suite à la page 519)

## LA LOI POUR TOUS

Consultations légales, par Letarte & Rioux, avocats du Barreau de Québec.

AVIS IMPORTANT—Nos correspondants, que cette page intéresse sont instamment priés de tenir compte des règles suivantes établies par le journal. 10 Seuls les abonnés peuvent bénéficier de ce service de consultations; c'est pourquoi toute demande de renseignements doit être signée, afin que nous puissions constater si le correspondant est abonné; 20 Les questions deivent être adressées directement au Bulletin; 30 Nos avocats consultants ne sont tenus de répondre qu'aux questionsordinaires, usuelles, concernant les lois qui gouvernent les choses de la vie rurale. Les cas extraordinaires, ou qui nécessiteralent une longue étude, sont choses à traiter entre le correspondant et les avocats; 40 Si le correspondant désire une réponse immédiate, par lettre, nos avocats consultants peuvent exiger des honoraires.

OBLIGATION DE CLOTURER.— (Réponse à Z. M.)—Q. Mon voisin refuse de construire sa d'évaluation, ces propriétaires n'ont été évalués part de cifure de ligne bien que la mienne soit qu'à \$500.00, et nous trouvens injuste qu'ils soient feite. Le 2 février 1925, je lui ai fait donné avis par évalués si bas. Est-ce que la corporation peut le conseil d'avoir à clôre pendant le mois de mai révaluer que les bâtisses du terrain, saus tenir compte du fonds de commerce de l'individu. De que je puis obliger ce voisin ou le coaseil de faire la clêure susdite, bien que l'avis ne fut pas donné les choses au point?

R. Il n'y a pas de doute que notre correspondant. a le droit d'obtenir un passage pour communiquer de sen lot à la voie publique. Il peut, suivant le Cade civil (540 C.C.), exiger un passage sur les lots vuisins à condition de payer des dommages s'il en cause. Il va sans dire que ce passage doit être le trajet le plus court du lot au chemin public; cependant, celui chez qui un individu passe pour se rendre chez lui a droit d'accorder ce passage là où l'exercice de ce droit est moins dommageable. Quant aux obligations de la municipalité de fournir un chemin; nous croyons que ceci est laissé à la bonne volonté du conseil, et qu'il n'y a pas de procédures à prendre pour le forcer à agir si nous comprenons bien la question de notre correspondant.

CONSTRUCTION DE CHEMIN.—(Réponse à F. M.)—Q. Je suis inspecteur de chemin, et j'ai en mains une certeine somme d'argent pour améliorer cine parts de route. Il s'agit de baisser la côte qui su treuve comprise dans ce bout de chemin. Un de mes voisins m'a offert devant témoin, de baisser hi côte, et je me trouverais à creuser dans le bout de sa part de route sur une longueur d'une vingtaire de pieds. Maintenant, il refine de me l'aisser faire ces travaux; pujs-je travailler quand même à cet endroit?

endroit?

R. Nous croyons qu'il vaudrait mieux, dans la circonstance, s'adresser au conseil municipal et demander un procée-verbal ou un relèvement, car l'inspecteur de voire a le droit de driger et surveiller les travaux et quelques autres pouvoirs limités et définis par le Code municipal; mais il ne nous paraît pas avoir le droit qu'il veut s'arroger ici.

Fil. DE FER BARBEI É.—(Réponse à S. P.)—
Q. J'ai élargi mon chemin et lui si damés sus largemir de trente-six pieds entre les clétures; ce chemin passes sur le hord d'une rivière, et sux endreifs dungereux principalement, il est trop fitroit et bordé de si ôture en fil barbeié. Il scrait nécessaire de construire des garde-corps aux endroits of la route cêtusie la rivière. Je me suis adressé à la corporation municipale qui refuse d'intervenir, bien que, dernièrement, il soit arrivé deux accidents très graves à cet endroit. Que puis-je faire?

R. Nous ne croyons pas que notre correspondunt puisse forcer la corporation municipale à élargir le chemin public, non plus qu'à défendre les clôtures de fil de fer barbelé. Une corporation municipale a le pouvoir de faire des règlements à ces fins, mais elle ne peut être forcée par un contribuable à exécuter de tels travaux ou à défendre l'usage de telles clôtures. Une telle corporation ne peut être non plus obligée par un contribuable de construire des garde-corps, à certains endroits de la route. Cependant, nous croyons que les personnes qui sont victimes d'accident, par le fait que la corporation municipale ne fait pas des travaux utiles pour prévenir des accidents, peuvent poursuivre la corporation en dommages, puisqu'elle est responsable de tous les chemins qui sont sous son contrôle et même sous sa surveillance.

CONTESTATION DU ROLE D'ÉVALUATION. Dans notre municipalité se treuvent deux mar-mds qui demandent de \$8,000.00 à \$10,000.00

ESSEYEZ



IRRITEES PAR LE Seleil, le Vent, la Poussière et la Cendre

Ayes constamment les yeux propres et en santé, en employant MURINE.
Les animaux souffrent des yeux comme l'être humain, or en ployes MURINE aussi pour les Chevaux, Viches, Pores, Chiens, et autres Animaux.
Recommandé et vendu par les pharmaciens et les opticiens. Ecrives pour avoir notre brochure sur les soins à donner aux yeux, à MURINE EXE REMEDY Ce Eas Ohio St. Chicage, U.S. A.

agis d'une clôture nouvelle ou encore réparation de clôture, si importante qu'elle équivant à în construction d'une clôture nouvelle, il saut que l'avis d'avoir à clôre soit donné avant le premier jour de février. Donc, l'avis ne nous semble pas legal, puisqu' in l'a été donné que le 2 février. Il serait donc préférable de rectifier les procédures avant d'applique l'amende aux voisins qui refusent de se conformer à l'avis.

LOT ENCLAVÉ.—(Réponse à A. M.)—Q. Je possède un lot qui n'a sucune communication avec le chemin public. Je me suis adressé à la corporation municipalie qui me promet toujours un chemin, mais qui n'a pas, jusqu'ici, rempii ses premesses. J'attends après l'ouverture de cette route peur me construire une maison sur ce lot. Que dais je faire?

R. Il n'y a pas de doute que notre correspondant, le droit d'obtenir un passage pour communicipalité.

EVALUATION TROP ÉLEVÉE.—(De la voite municipalité d'evaluation dans de lou tel cas particulier on a enfreint les prescritors municipalité d'evaluation en bloc ou prouver qu'il est illégal, parce que dans tel ou tel cas particulier on a enfreint les prescritors de la loi voite publique. Il n'y a pas de doute que notre correspondant, le droit d'obtenir un passage pour communication avec municipalité d'evaluation de l'obtenir un passage pour communication avec municipalité d'evaluation de l'obtenir un passage pour communication avec municipalité d'evaluation de l'obtenir un passage pour communication avec municipalité d'evaluation de l'obtenir un passage pour communication avec municipalité d'evaluation de l'obtenir un passage pour communication avec municipalité d'evaluation de l'obtenir un passage pour communication avec municipalité d'evaluation de l'obtenir un passage pour communication avec de la communication avec d'un individur qu'en vertu d'un règlement avec d'un individur qu'en vertu d'un règlement avec d'un individur qu'en vertu d'un règlement avec d

dans tel ou tel cas particulier on a enfreint les prescriptions de la loi.

EVALUATION TROP ÉLEVÉE—(Réponse dans some municipalité de 17 au 25 pain. Monveau qui a beaucoup plus de revenus sur uns terre que resibilité de 17 au 25 pain. Monveau qui a beaucoup plus de revenus sur uns terre que resibilité de 17 au 25 pain. Monveau qui a beaucoup plus de revenus de 18 pain de

SERVITUDE LÉGALE.—(Réponse à P. D.)—
Q. Sur mon terrain se trouve une source qui se déverse du côté sud sur la terre de mon voisin.
Cette source a toujours coulé dans cette direction et le cours qu'els suit paraît son cours naturel:
Mon voisin prétend que l'eau de cette source lui cause des demmages à la élébécle, dois-je l'aisser cette source à l'endroit où elle se trouve, ou détourner son cours; dans ce dernier cas elle pourrait causer des dommages à mes voisins du côté nord, ainsi qu'au chemin publie.

7.15 p. m. Couserie pour la préven dents.
2.15 p. m. Connect du diner de l'Hôte su fraction et le course mource lui caront dents.
2.26 p. m. Fanfare des Victoria R.
2.30 p. m. Orchestre de danse de l'h Luédi, le 26 juillet 1.45 p. m. Trio du Windesr.
4.00 p. m. Température et bourse.

Mardi, le 27 juillet.
4.00 p. m. Causerie pour la préven dents.
7.15 p. m. Connect du diner de l'Hôte su fourse de l'endroit où l'endroit de l'endroit où l'endroit de l'endroit où elle se trouve, ou détourner son cours; dans ce dernier cas elle pour rait causer des dommages à mes voisins du côté nord, ainsi qu'au chemin publie.

R.—En vertu du code civil (501) les terrains situés à un niveau inférieur sont obligés de recevoir les eaux qui découlent auterellement du terrain supérieur. Il n'est pas permis au propriétaire du terrain inférieur de construire même des digues pour empécher l'écoulement des paux. D'un autre côté, le propriétaire du terrain supérieur n'a pas le droit, par exemple de se servir de ce cours d'eau naturel pour y déverser les égouts de sa terre, par des fossés, des rigoles, etc., parce que ce serait augmenter la servitude du propriétaire inférieur, et lui causer des dommages plus considérables. Il est indéniable que notre correspondant n'a pes le droit de détourner cette source de son cours naturel, pour l'envoyer ches des voisins, sous peine de tous dommages et d'être tenu de sétablir les choses dans leur état primitif.

choses dans leur état primitif.

A PROPOS DE COLPORTEURS.—(Réponse à O. T. C.)—Q. Une corporation de ville on de v

# VOS IMPRIMES

POUR VOTRE COMMODITÉ

nous mettons à la disposition de la clientèle de la cam-pagne et du district, notre service d'impression. Nous sommes outillés pour exécuter tous travaux d'impressions, entre autres:

FORMULES. EN-TETES DE LETTRES, CIRCULAIRES, Nos prix sont modiques.

LETTRES DE FAIRE-PART FACTURES, Etc., Etc. Demandez cotations Prompte livraison.

LE SOLEIL, Ltée

(Département de l'Imprimerie)



7.00 p. m. Causere pour la prevention des acci-dents.
7.15 p. m.Concert du diner de l'Hôtel Windost.
8.30 p. m. Fanfare des Victoria Riffes du Paro Lafontaine.
10.39 p. m. Orchestre de danse de l'hôtel Windsor.

4.00 p. m. Température et bourses.
7.00 p. m. Causeries pour la prévention des accidents.
7.15 p. m. Concert du diner de l'hôtel Windsor.
8.30 p. m. Musique des paquebots de la Canadian Pacific Steamehips.
10.30 p. m. Orchestre de danse de l'hôtel Windsor.

Mercredi, le 28 juillet. 1.45 p. m. Concert du lunch. 4.00 p. m. Température et bourse. POSTE CNRM MONTREAL, QUE.

9.00 p. m. Concert du studio par le quartuor ins-trumental Metropolitan. PROGRAMME.

1. "O Canada". 2. Sélection—"The Firefly" (Friml). 3. Valse —"Chériel Love You" (Goodm 4. Numéro de concert—Sérénade No 3 (Herb

POSTE CKAC LA PRESSE, MONTREAL. Jendi, le 29 juillet, 1926. Température et bourse. Spécial à être annoncé.



## Un Véritable Aliment!

A différence entre la Véritable Mélasse Extra Fancy des Barbades et les mélasses ordinaires, est la même que celle entre le lait pur et le lait écrèmé.

La Véritable Mélasse Estra Fancy des Barbades, conserve toute la valeur nutritive du suc de la célèbre canne à sucre des Barbadesle suc de canne le plus pur du monde!

Elle est hygiénique et exquise!

Employez-la sur la table et à la cuisine!

Rappelez-vous! Demandez la Véritable Mélasse Extra Fancy des Barbades!

LES BONS EPICIERS LA VENDENT.

